

Raid Hivernal 2018

2 au 4 mars 2018

Le Règlement

Article 7 - Assistance

Un véhicule est prévu pour l'assistance, en cas de panne d'une voiture, ou, celle-ci peut être remise en état de rouler et continue le rallye, ou elle est immobilisée pour panne grave. Dans ce deuxième cas, la voiture sera remorquée jusqu'au garage le plus proche en accord avec le propriétaire du véhicule mais de toute façon, la voiture en panne ne devra pas immobiliser le véhicules d'assistance sur plus de 50 kms. Une assurance assistance automobile est fortement conseillée.

Article 8 - Hébergement

Les hébergements se feront en chambre double. Durant les 2 nuits, les participants logeront à l'hôtel Les Mouflons à Besse** et à l'hôtel du Lac** à Aurillac. Chaque matin les petits déjeuners seront servis à partir de 7 heures.

Les voitures seront parkées durant les 2 nuits au parking de l'hôtel.

Article 9 - Frais d'annulation

En cas de forfait d'un participant régulièrement engagé survenant après la date du 5 Mars 2019, le montant des droits d'engagement sera intégralement conservé par l'organisation. Avant cette date, 50% seront remboursé

Article 10 - Programme

Vendredi 15 mars 2019

De 7 h. à 7 h.45 les participants sont attendus au parking fermé de la salle polyvalente de Sury aux Bois pour la remise des plaques de rallye et du livre de route. Le départ du premier véhicule est à 8 h.30.

Samedi 16 mars 2019

Le départ du rallye se fera à l'hôtel à 8 h.30 en direction de Murat, pour une spéciale Puy Mary. le déjeuner à Murat. L'après midi Plomb du Cantal 1392 m. et le Perthus avant de rejoindre Aurillac par la route des Crêtes.

L'arrivée de la Randonnée, se fera en centre ville.

